VILLE DE
PARIS

**INFORMATION**
**D26SGVP-005234**

**Exercice du droit de préemption urbain sur l'immeuble situé 93, rue de Rome / 80, rue des Dames, à Paris 17e**

Le Maire de Paris

Vu les articles L. 210-1, L. 211-1 et suivants et L. 213-1 et suivants du code de l'urbanisme ;

Vu la délibération du Conseil de Paris n° DU 2006-127 des 16 et 17 octobre 2006 instaurant le droit de préemption urbain sur les zones U du plan local d'urbanisme et sur les périmètres des plans de sauvegarde et de mise en valeur du Marais (3e et 4e arrondissements) et du 7e arrondissement ;

Vu les délibérations du Conseil de Paris n° 2011 DLH 89 des 28, 29 et 30 mars 2011 et n° 2015 DLH 19 des 9 et 10 février 2015 ayant respectivement approuvé et modifié le Programme Local de l'Habitat en vigueur ainsi que le cadre des actions à mettre en œuvre pour le mener à bien ;

Vu la délibération du Conseil de Paris du 29 mars 2026 délégant au Maire de Paris la compétence pour l'exercice des droits de préemption définis par le code de l'urbanisme ;

Vu la déclaration n°075/117/26/00131 d'intention d'aliéner l'immeuble 93 rue de Rome/80 rue des Dames à Paris 17e, cadastré section CJ n° 146, au prix de 2 926 000,00 € en valeur « partiellement occupé », reçue en mairie de Paris le 1er avril 2026 ;

Vu l'avis du service local du domaine de Paris du 22 mai 2026 ;

Considérant que le 17e arrondissement est caractérisé par un taux de logements sociaux de 17,6% au 1er janvier 2024 et que l'accroissement de la part de logements sociaux constitue l'un des objectifs de l'habitat à Paris, afin de se rapprocher du seuil de 25 % fixé par l'article L302-5 du code de la construction et de l'habitation ;

a, par décision du 28 mai 2026, exercé le droit de préemption urbain, au prix déclaré dans la DIA de 2 926 000 € en valeur « partiellement occupé », sur :

**l'immeuble situé 93 rue de Rome/80 rue des Dames à Paris 17e**

en vue d'y créer environ 11 logements locatifs sociaux et de maintenir 2 locaux d'activités.

Pour le Maire de Paris et par délégation
La Secrétaire Générale de la Ville de Paris

Marie DAUDÉ

Date de mise en ligne : le 1 juin 2026